



**Autosaisine
du CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

**AVIS
sur la METHANISATION**

Adopté le 14 septembre 2021



**CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
Grand Bourg Agglomération**

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

Un **Conseil de développement** est une instance de démocratie participative, un lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques, une force de propositions, un maillon de la formation à la citoyenneté.

La loi NOTRe de 2015, complétée par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté de 2017 et la loi Engagement et proximité de 2019 imposent la création d'un Conseil de développement dans tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Les avis et contributions du **Conseil de développement** ont vocation à alimenter la réflexion des élus et à éclairer la décision politique au service de l'intérêt général. Ses réflexions sont conduites en toute indépendance pour une réelle valeur ajoutée.

Ses missions principales :

- Contribuer à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire
- Émettre un avis sur les documents de prospective et de planification
- Contribuer à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable.

Le Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération – octobre 2021

L' élu référent : **Guillaume FAUVET**

98 membres bénévoles, mandatés pour 6 ans, issus de la société civile et à parité hommes/femmes, répartis en 3 collèges :

- Collège 1 : représentants de la vie économique et professionnelle
- Collège 2 : représentants de la vie sociale, culturelle et environnementale
- Collège 3 : personnes qualifiées représentant les 4 pôles territoriaux.

2 co-présidents : **Agnès BERTILLOT et Xavier FROMONT**

Un bureau : **Pascal CUISANT, Anne-Sophie DAUJAT, René DUCAROUGE, Gérard PERRIN, Jean-Paul PEULET, Valérie PONCIN, Catherine TESTUD.**



SOMMAIRE

L'AVIS en 1 page.....p.5

LE RESUME.....p.6 à 7

L'AVIS du Conseil de développement

de GRAND BOURG AGGLOMÉRATION en détail.....p.8 à 12

LES ENJEUX de la Méthanisation.....p.9

LES 10 PROPOSITIONS en détail.....p.10

Chapitre 1 –

DONNER des marges de manœuvre aux élus et aux citoyens : un enjeu démocratique.....p.10

Chapitre 2 –

VEILLER à la vocation alimentaire de l'espace agricole.....p.11

Chapitre 3 –

Mieux MAITRISER les nuisances et accidents.....p.12

LES ANNEXES.....p.13 à 17

Annexe 1 – Quelques éléments TECHNIQUES p.13

Annexe 2 –Méthanisation et TRANSITION ECOLOGIQUE p.15

Annexe 3 –Groupe de réflexion « méthanisation », METHODE de travail..... p.16

Annexe 4 – Sources de DOCUMENTATIONp.17



La méthanisation peut contribuer à répondre au besoin d'Énergie Renouvelable (EnR) dans le mix énergétique du territoire, à condition que :

- **Le nombre et la taille des projets soient limités** afin de ne pas mettre en péril les orientations du projet de territoire de Grand Bourg Agglomération,
- **Les projets de méthanisation soient évalués objectivement et acceptés par la population,**
- **Des mesures et des alternatives soient mises en place** afin d'encadrer tous les risques liés à la méthanisation.

Sans le respect de ces conditions, nous pensons que le développement de la méthanisation risque de mener le territoire à une impasse.

Le Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération formule ainsi 10 propositions pour un développement « raisonné » de l'énergie renouvelable issue de la biomasse.

- **1 - Sensibiliser les élus, les agriculteurs et les populations** aux enjeux et impacts, avec des conférences et débats ainsi qu'un dossier mis à disposition des élus et des habitants.
- **2 - Établir et actualiser un état des lieux** « inventaire permanent » des équipements existants et en file d'attente, rapportés aux objectifs territoriaux.
- **3 - Optimiser la gestion des ressources méthanisables et les risques techniques et financiers** par du partenariat public/privé (et citoyens).
- **4 - Apporter de la lisibilité aux agriculteurs pour les années à venir** et augmenter la valorisation des productions agricoles locales en cohérence avec le « P.A.T. »
- **5 - Étudier une filière microméthanisation et/ou nanométhanisation** visant l'autonomie des acteurs et réduisant les risques techniques et financiers.
- **6 - Proposer un outil d'analyse et d'évaluation** des projets de méthanisation du type « Méthascope », adapté au territoire et à la capacité « réelle » des plans d'épandage.
- **7 - Suivre les qualités agronomiques des sols sur les surfaces d'épandage** et renforcer la régénération des sols.
- **8 - Limiter fortement la concentration d'installations sur le territoire.** (Importance d'un « observatoire »).
- **9 - Faire une évaluation du réseau routier à proximité** et établir le coût de sa mise en état pour supporter quotidiennement les charges importantes d'intrants et de digestat.
- **10 –Rendre accessible les formations adaptées à cette filière.**

LE RESUME

La méthanisation peut contribuer à répondre au besoin d'énergie renouvelable dans le mix énergétique du territoire à condition de limiter le nombre de méthaniseurs, de les évaluer objectivement, qu'ils soient acceptés par la population et de mettre en place des mesures et des alternatives afin d'en encadrer les risques.

Sans le respect de ces conditions, le développement de la méthanisation pourrait mener le territoire à une impasse.

Avec comme objectif à 30 ans la substitution totale du gaz naturel par le biogaz et le gaz de synthèse, la France a adopté depuis quelques années une politique publique volontariste en faveur du « bio-méthane » subventionnant fortement à la fois le prix du gaz ou de l'électricité produits et les installations d'unités de méthanisation. Le développement très rapide de la méthanisation agricole interpelle élus et citoyens. Alors que la puissance totale des digesteurs installés sur le territoire de Grand Bourg Agglomération est en passe ou a déjà dépassé les 112 GWH inscrits en objectif 2030 dans le Schéma directeur pour le développement des énergies renouvelables de bassin de Bourg-en-Bresse (2014) et dans le Schéma de Cohérence Territorial, le **Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération** formule 10 propositions pour un développement « raisonné » de cette énergie issue de la biomasse. Il s'agit de maîtriser ses conséquences économiques, sociales et environnementales, en cohérence avec les objectifs de Grand Bourg Agglomération tant en matière alimentaire et agricole que du point de vue du "Plan Climat Air Energie, de ses objectifs environnementaux et de la participation citoyenne.

1 - Donner des marges de manœuvre aux élus et aux citoyens : un enjeu démocratique.

Alors que les arrêtés d'exploitation et les permis de construire sont du ressort de la préfecture et que les enquêtes publiques sont encore trop souvent purement formelles faute de compétence et d'information objective, élus et citoyens sont démunis face à la multiplication de projets qui pourraient pourtant changer fondamentalement leur cadre de vie et transformer radicalement l'activité agricole de nos territoires.

Comme une évidence au regard de sa mission, le **Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération** a d'abord émis des propositions qui visent la sensibilisation des élus, des agriculteurs et des populations aux enjeux et impacts de la méthanisation au niveau énergétique, sanitaire, environnemental, économique, social et de la gouvernance. Un inventaire des projets de méthanisation, en activité et au stade de projet, et la transparence sur leur taille et leur approvisionnement sont des éléments essentiels pour une politique locale portée par les élus et pour une implication citoyenne.

2 - Veiller à la vocation alimentaire de l'espace agricole.

Dans son travail sur l'urgence climatique finalisé en mai 2019, le **Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération** insistait sur la nécessité de « *privilégier une méthanisation responsable, véritable outil de la transition énergétique et agro-écologique, dont l'objectif devrait être de développer l'autonomie énergétique des exploitations agricoles et de diminuer l'impact en GES des effluents d'élevage, sans encourager une industrialisation supplémentaire des exploitations ni la mise en place de cultures non alimentaires spécifiques.* »

Ainsi, les propositions du **Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération** visent un développement de la méthanisation cohérent avec les objectifs du plan alimentaire territorial (P.A.T.) et portent sur quatre enjeux majeurs, la concurrence sur le foncier agricole entre son utilisation alimentaire et son utilisation énergétique potentielle, l'utilisation optimale des ressources méthanisables, la valorisation des productions agricoles locales pour conforter le revenu des agriculteurs, la qualité des sols, notamment leur taux de matière organique, sur le long terme.

3 - Mieux maîtriser les nuisances et accidents.

Les risques de pollution de l'eau, de l'air, et les nuisances dues aux odeurs ainsi qu'à l'intensification de la circulation induite par la logistique amont aval sont réels. L'impact sur l'état du réseau routier secondaire est un enjeu non négligeable de par la multiplication des charrois – on annonce des attelages à plus de 60 tonnes. Les émissions de GES générées par le process, les stockages d'intrants et de digestat, les transports, les fuites (2 à 20 % de la production de méthane) et les épandages sont difficiles à évaluer et maîtriser. La gestion des digestats - stockage et épandage- est parfois délicate et source d'accidents. La question de son adaptation aux évolutions climatiques (sécheresse / pluies abondantes...) se pose.

Alors que les objectifs portés par les pouvoirs publics conduiraient à l'installation de 10 000 méthaniseurs en France d'ici à 2050 (soit 1 tous les 4 kilomètres !), le **Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération** se positionne clairement pour la limitation de la concentration et de la taille des installations et insiste sur l'importance d'un observatoire. Là encore le développement des installations de production de bio-méthane doit se faire en cohérence avec le projet de GRAND BOURG AGGLOMÉRATION sur la qualité de l'eau, la biodiversité, les paysages et la qualité de vie des habitants. Les propositions du **Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération** portent sur la formation des acteurs de la filière, l'évaluation des impacts, notamment sur le réseau routier, la quantification des fuites de méthane, la vérification de la validité des plans d'épandage (juxtaposition éventuelle, résilience vis à vis du dérèglement climatique).

Aucun territoire n'a pour l'instant - semble-t-il - mené de politique d'encadrement pour un développement raisonné de la méthanisation. Par contre certains territoires subissent déjà les dérives d'un développement non maîtrisé de cette production d'énergie renouvelable. **En adoptant les recommandations de son Conseil de développement, Grand Bourg Agglomération pourrait donc être un territoire pilote en la matière**, sur le plan national, voire sur le plan international.



L'AVIS du Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération en détail

Le Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération s'interroge sur le développement rapide des installations de « méthanisation agricole » sur son territoire et s'en inquiète. Pourquoi ?

- **Le développement très rapide de ces installations pose des problèmes** importants sur d'autres territoires comme la Bretagne par exemple ; est-il compatible et cohérent avec les orientations de Grand Bourg Agglomération, notamment en matière agricole et avec le Plan Alimentaire Territorial (PAT) ?
- **Les objectifs en termes de souveraineté alimentaire et d'autonomie énergétique territoriale seront-ils atteints ?**
- **Une installation dite « agricole » ne dit rien** quant à son origine, sa taille, sa pertinence, ni si l'acteur majeur, le principal bénéficiaire, est agriculteur.

La méthanisation peut contribuer à répondre au besoin d'Énergie Renouvelable (EnR) dans le mix énergétique du territoire, à condition que :

- **Le nombre et la taille des projets soient limités** afin de ne pas mettre en péril les orientations du projet de territoire de Grand Bourg Agglomération,
- **Les projets de méthanisation soient évalués objectivement** et soient acceptés par la population,
- **Des mesures et des alternatives soient mises en place** afin d'encadrer tous les risques liés à la méthanisation.

Sans le respect de ces conditions, nous pensons que le développement de la méthanisation risque de mener le territoire à une impasse.

Le Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération formule ainsi 10 propositions pour un développement « raisonné » de l'énergie renouvelable issue de la biomasse.

Ces 10 propositions s'articulent autour de **3 axes** : **Informer / Evaluer / Développer** (code couleurs) et sont détaillées sur les pages suivantes. Elles devraient permettre :

- **Un développement « raisonné » des EnR issues de la biomasse**
- **La maîtrise de cette nouvelle filière** quant à ses conséquences, économiques, sociales, environnementales (particulièrement climat/énergie).
- **La cohérence des choix opérés** à ce sujet, avec l'ensemble des dispositifs et objectifs de GRAND BOURG AGGLOMÉRATION aussi bien pour l'agriculture et l'alimentation que pour le climat/énergie et pour le mode de participation de tous.

Cet avis a été adopté à l'unanimité lors de la plénière du Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération du 14 septembre 2021.

LES ENJEUX de la méthanisation

LES ENJEUX POSITIFS habituellement mis en avant :

- ❖ **Production d'énergie renouvelable faisant partie du mix énergétique** du territoire nécessaire pour atteindre les objectifs de transition énergétique (scénario TEPOS : 100% d'énergie renouvelable pour 2050)
- ❖ **Économie de CO2** principalement par substitution du gaz « fossile » par le « biogaz » - neutralité carbone
- ❖ **Économie circulaire recyclant la matière organique des déchets** (agricoles /agro-alimentaires /boues de station d'épuration/déchets ménagers...) et assurant leur retour au sol
- ❖ **Rémunération régulière et assurée des agriculteurs** (engagement de l'état pour le rachat du gaz pour 15 ans). **Lisibilité pour les agriculteurs**
- ❖ **Aide à la transition écologique** : incitation à la couverture du sol pour faire des CIVE / récupération des gaz à effet de serre émis par lisiers et fumiers / le digestat remplace les engrais chimiques...

LES RISQUES POTENTIELS et problèmes constatés :

- ❖ **Production nette d'énergie (E.R.O.I.) pas probante** (différentes hypothèses) – **remise en cause du scénario TEPOS** : 1200 méthaniseurs en France en 2021 fournissent 2% du gaz consommé.
- ❖ **Neutralité carbone du biogaz contestée / fuites de méthane** importantes sur les installations / émission de protoxyde d'azote (300 fois plus réchauffant que le CO2) plus probable avec l'épandage de digestats qu'avec l'épandage de lisiers –fumiers.
- ❖ **Nuisances pour les riverains** : circulation augmentée de camions et tracteurs/ odeurs et **accidents** en forte augmentation ces 3 dernières années en France (environ 300 associations contre la méthanisation en France).
- ❖ **Risques de pollution de l'eau** (rivières et nappe phréatique) / **Production de GES à fort pouvoir réchauffant** (protoxyde d'azote avec l'épandage et fuites de méthane) / **risques de zoonoses** (températures insuffisantes pour supprimer les germes des digestats)/ **risques climatiques sous évalués** (stockages insuffisants/ conditions d'épandage très difficiles).
- ❖ **Renforcement de l'agriculture intensive au détriment des petites exploitations / Dérive de l'agriculture vers une agriculture énergétique** (investissement important / PPE variable / pouvoir méthanogène des CIVE et cultures très supérieur à celui des lisiers) / **concurrence** pour les intrants et les plans d'épandage/ **augmentation du prix du foncier agricole/ diminution de la souveraineté alimentaire / concurrence sur l'usage de l'eau** (irrigation des CIVE d'été).
- ❖ **Appauvrissement du sol à long terme** : digestat utilisé en fertilisant moins favorable à la vie du sol / les CIVE remplacent les CIPAN (Culture Piège A Nitrate non récoltée et enfouies en fin d'hiver/printemps) déjà en place sur le territoire.
- ❖ **Non maîtrise de l'installation des unités de méthanisation** (politique nationale favorable aux grosses unités/ validation préfectorale seule / droit à l'injection/ aides financières nombreuses...).

LES 10 PROPOSITIONS en détail

Partie 1 –

DONNER des marges de manœuvre pour les élus et les citoyens : Un enjeu démocratique

Nos observations

Toutes les unités de méthanisation sont des ICPE mais la réglementation a été assouplie (Allègement des procédures et des seuils entre « déclaration et autorisation »).

L'arrêté d'exploitation et le permis de construire relèvent de la préfecture et les élus ont peu de pouvoir pour maîtriser à la fois la nature, la taille et le nombre d'installations sur leur territoire.

La concertation locale reste très souvent purement formelle, faute de compétence et d'« information » objective sur le sujet.

Il est difficile de connaître exactement la carte des méthaniseurs existants et à venir sur notre territoire.

Nos propositions

- **1 - Sensibiliser les élus, les agriculteurs et les populations aux enjeux et impacts de leur choix au niveau « énergétique »** (bilan EROI*) sur les aspects sanitaires, environnementaux, économiques, sociaux (condition de vie des acteurs) et sur la gouvernance (organisation des pouvoirs) par :
 - Des conférences et débats incluant associations, experts, témoignages, professionnels...
 - Un dossier mis à disposition des élus et des habitants ; par exemple par un onglet spécifique sur le site de GRAND BOURG AGGLOMÉRATION / ou un dossier papier dans le Mag
 - Des réunions en amont des installations, animées par des membres externes au projet

- **2 - Etablir et actualiser un état des lieux « inventaire permanent »** des équipements existants et en file d'attente, rapportés aux objectifs territoriaux, en lien avec la DDT.

Légende couleur : Informer / Evaluer / Développer

* **EROI** : « Energy Return On Investment » ou Taux de retour énergétique (TRE) — C'est l'énergie utilisable acquise à partir d'un vecteur énergétique, rapportée à la quantité d'énergie dépensée pour obtenir cette énergie. Quand le TRE d'une ressource est inférieur ou égal à 1, cette source d'énergie ne peut plus être considérée comme une source d'énergie.

Partie 2 –

VEILLER à la vocation alimentaire de l'espace agricole

Nos observations

La capacité « méthanogène » des résidus agricoles (fumiers lisiers) étant très faible, d'autres approvisionnements organiques sont nécessaires pour rentabiliser un méthaniseur (voir graphique p6)

Le seuil réglementaire de 15% de cultures principales dans l'approvisionnement des méthaniseurs paraît difficile à faire respecter compte tenu de leur fort pouvoir méthanogène (en particulier le maïs) et des moyens de contrôle (autocontrôle).

La production de CIVE* étant définie par des dates de cultures, de nombreuses cultures peuvent servir de CIVE (maïs/ seigle/ orge ...). La production de « CIVE nécessaire », en particulier les CIVE d'été, risque de s'avérer trop exigeante en eau pour ne pas poser problème à moyen terme.

Les plans d'épandage de digestats et la production massive de CIVE – ainsi que les traitements chimiques qui y sont associés- risquent de conduire à un appauvrissement des sols.

L'agriculteur doit trouver, par son activité, un revenu et un mode de vie décent. L'espoir d'améliorer son revenu ne doit pas le conduire à des conditions de vie « intenable » ou un endettement « déraisonnable » (4 à 10 millions d'€ sont nécessaires pour un méthaniseur en injection).

Nos propositions

- **3 - Optimiser la gestion des ressources méthanisables et les risques techniques et financiers** par du partenariat public/privé (et citoyens)
- **4 - Apporter de la lisibilité aux agriculteurs pour les années à venir** et augmenter la valorisation des productions agricoles locales en cohérence avec le « P.A.T. » (approvisionnements de proximité, circuits courts, développement du bio ...).
- **5 - Etudier une filière microméthanisation* et/ou nanométhanisation*** visant l'autonomie des acteurs et réduisant les risques techniques et financiers.
- **6 - Proposer un outil d'analyse et d'évaluation** des projets de méthanisation du type « Méthascope », adapté au territoire, qui privilégie l'absence de cultures en intrants (ni CIVE, ni culture principale) et valide la capacité « réelle » des plans d'épandage (concurrence des plans/résilience face au dérèglement climatique...)
- **7 - Suivre les qualités agronomiques des sols** sur les surfaces d'épandage et renforcer la régénération des sols

Légende couleur : Informer / Evaluer / Développer

*CIVE : Culture Intermédiaire à Vocation Energétique – C'est une culture implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale.

Partie 3 –

Mieux MAITRISER les nuisances et accidents

Nos observations

Les risques de pollution de l'eau, de l'air et les nuisances dues aux odeurs ainsi qu'à l'intensification de la circulation induite par la logistique amont aval sont réels.

L'impact sur l'état du réseau routier secondaire est un enjeu non négligeable de par la multiplication des charrois – on annonce des attelages de 40 à 60 tonnes, et de nombreux allers-retours journaliers ...

Les émissions de Gaz à effet de serre (GES) générées par le process, les stockages, les transports, les fuites et les épandages sont difficiles à évaluer et maîtriser.

La gestion des digestats - stockage et épandage- semble parfois délicate et source d'accidents. La question de leur adaptation aux évolutions climatiques (sécheresse / pluies abondantes...) se pose : règles très complexes d'épandage + stockages juste suffisants.

Nos propositions

- **8 - Limiter fortement la concentration d'installations** sur le territoire. (Importance d'un « observatoire »)
- **9 - Faire une évaluation du réseau routier** à proximité et établir le coût de sa mise en état pour supporter quotidiennement les charges importantes d'intrants et de digestat.
- **10 - Proposer une formation spécifique aux acteurs de la filière.** Exiger plus de rigueur en gestion technique des installations. Proposer des outils de mesure des fuites de méthane. Prendre en considération la maintenance et le vieillissement des installations.

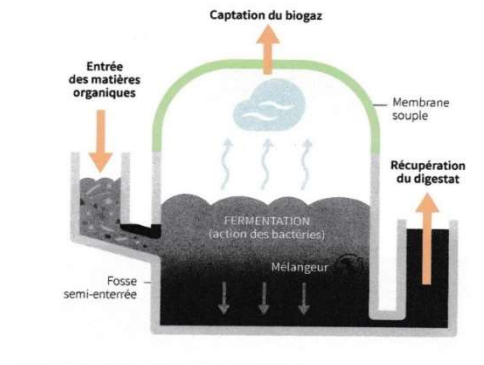
Légende couleur : Informer / Evaluer / Développer

Annexe 1 - Quelques éléments TECHNIQUES

Qu'est-ce que la méthanisation ?

La méthanisation est une réaction chimique : sous l'action de microbes, la matière organique « fermente » sans O₂ ce qui produit des gaz = biogaz ; le biogaz contient environ 40% de CO₂ et 55% de méthane CH₄ (dit « bio méthane »).

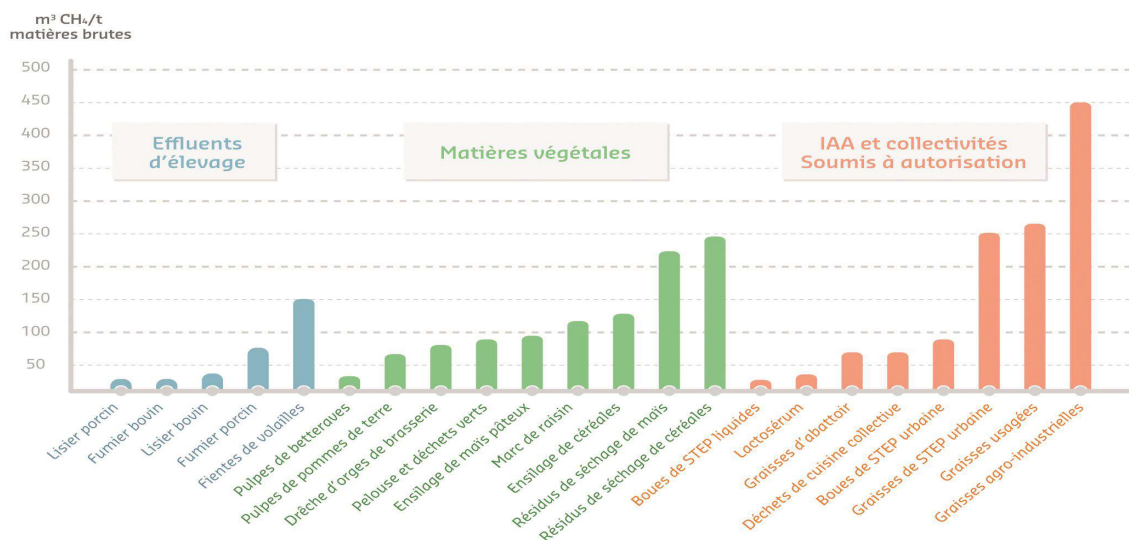
Le digestat est ce qui sort du digesteur après plusieurs semaines ; Il est épandu et sert de « fertilisant » ; il y a autant (ou plus) de digestat que d'intrants.



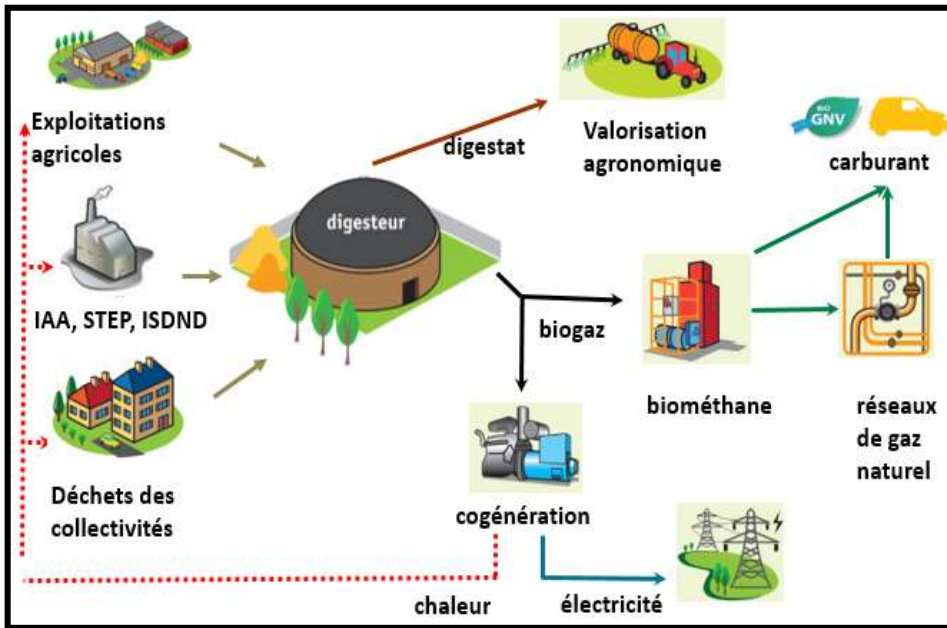
Fonctionnement schématique d'un méthaniseur en anaérobie à 38°C (Source ADEME)

Il existe **différentes techniques de méthanisation** (à différentes températures – en voie sèche ou liquide – continue ou discontinue...) ; celle utilisée actuellement dans les installations est généralement mésophile (30 à 50°C) en voie liquide et continue.

Potentiel méthanogène des intrants



Les cultures alimentaires –dites aussi principales- ne sont autorisées qu'à hauteur de 15% du tonnage total des intrants. Par contre, les cultures intermédiaires à vocation énergétique –**CIVE**– sont autorisées sans limite ; ce sont des cultures, définies par des dates de culture entre deux cultures dites principales, soit en hiver, soit en été.

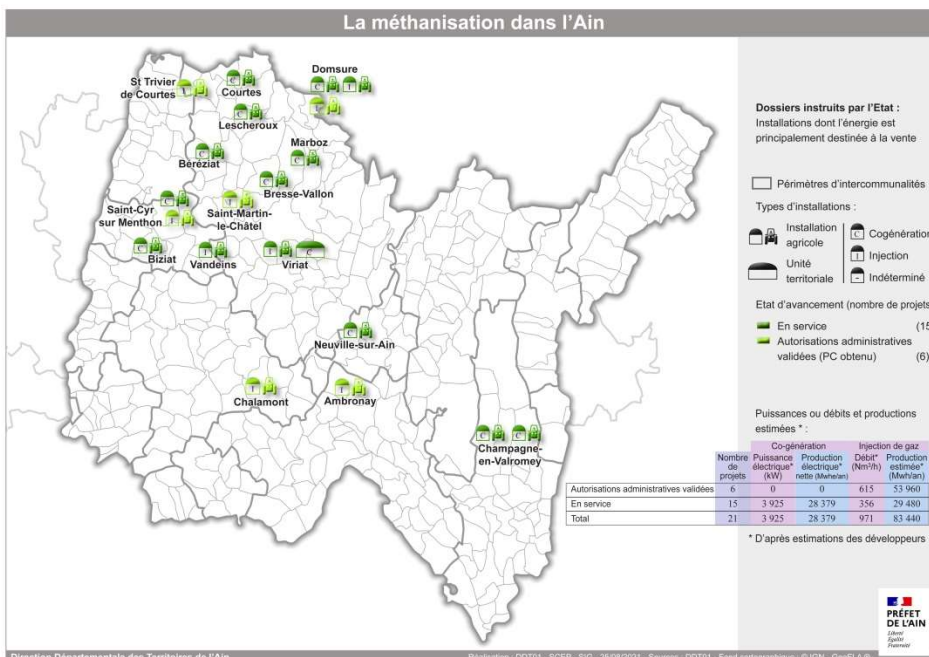


Le gouvernement a pour objectif que 10% du gaz consommé en France en 2035 soit d'origine renouvelable, et 100% en 2050 (méthanisation + méthanation + pyrogazéification) – cf Plan pluriannuel de l'énergie

Schéma des flux engendrés

Accidents sur méthaniseur

source : ARIA + CSNM



Carte de la DDT 2021

Annexe 2 : Méthanisation et TRANSITION ECOLOGIQUE

Quelques remarques tirées des discussions et échanges au sein du groupe de travail méthanisation

... sur la « transition écologique de l'agriculture par la méthanisation » :

1) La couverture des sols est une obligation réglementaire liée à la zone vulnérable nitrates qui concerne d'ores et déjà l'essentiel de notre territoire...

Que l'on fasse ou non de la méthanisation, il est intéressant, voire impératif quand on fait par exemple du semis direct, de mettre en place des inter-cultures... qui ne sont alors pas « à vocation énergétique » mais plutôt à visées agronomiques :

- Captage des surplus de nitrates non consommés par la culture précédente ou issus de la minéralisation de la matière organique du sol pour éviter leur lessivage dans les eaux superficielles et/ou nappes ;
- Production de biomasse pour renforcer le taux d'humus du sol et mettre à disposition une partie de l'azote recyclée pour la culture suivante ;
- Action physique des systèmes racinaires de cultures intermédiaires variées sur la structure du sol.

2) Récupération des gaz émis :

Au regard des pertes en méthane au cours du processus de méthanisation et des émissions de GES liés aux transports, à la construction du digesteur et des ouvrages de stockage, il apparaît très hasardeux d'établir un bénéfice significatif en la matière si on compare à l'utilisation d'un fumier ou lisier stocké, épandu et enfoui de manière appropriée.

3) Le digestat et engrais chimiques...

Le digestat remplace les engrais chimiques, tout comme les lisiers, fumiers ou fientes dont les épandages sont aujourd'hui systématiquement pris en compte dans les plans de fumures... par ailleurs obligatoires sur la zone vulnérable nitrates.

L'intérêt spécifique – et également le danger – du digestat est que la forme d'azote qu'il contient sous forme notamment ammoniacale est quasi immédiatement utilisable par les plantes. Son utilisation présente donc un intérêt pour l'utilisation sur céréales en sortie d'hiver (effet « booster » rapide alors que la minéralisation de la MO du sol n'est pas encore répartie) ... encore faut-il que les conditions climatiques permettent de l'épandre... ou sur des cultures intermédiaires de printemps – été pour booster leur démarrage ... mais outre que l'effet d'un lisier de bovins ou de porcs ne serait pas très différent... Les risques de pertes par volatilisation puis par lessivage sont plus importants que pour un fumier par exemple.

Annexe 3 – Constitution du groupe de réflexion « méthanisation »

Membres du groupe :

- Charles Bernard (*AOC beurre et crème de Bresse*)
- Carole Bertrand (*GRAND BOURG AGGLOMÉRATION Chargée de mission développement durable et démocratie de proximité*)
- Frédéric Cabot (*U2P*)
- Christian Fauvre (*Chambre d'agriculture*)
- Emmanuel Hyvernats (*FNE*)
- Jacques Fontaine (*personne qualifiée pôle Bresse*)
- Xavier Fromont (*ADABio*)
- Franck Lorient (*FD CUMA*)
- Christian Millet (*Bourg Nature Environnement*)
- Pierre Perdrix (*personne qualifiée pôle Bresse/Revermont*)
- Jean-Pierre Petit (*CFDT*)
- Valérie Poncin (*personne qualifiée pôle Bresse/Revermont*) - (*référente du groupe*)
- Catherine Testud (*personne qualifiée pôle Bresse*)

Méthode de travail :

- **Mise à disposition** d'une **documentation** importante et variée sur la méthanisation
- **Réflexion sur les enjeux** : atelier type « fresque du climat » + **échanges** sur plusieurs réunions
- **Rencontre des élus** - position de Grand Bourg Agglomération concernant la méthanisation sur le territoire
- **Mise en commun, réflexion et échanges** sur les propositions de réponses que peut faire le CD aux enjeux du développement de la méthanisation sur le territoire
- **Présentation de l'avancement des travaux** en plénière du CD (à 2 reprises)
- **Visite de l'unité de méthanisation** de Vandeuins – (Chambre d'agriculture / ADEME / GRDF/ élus)
- **Rencontre** d'Adeline Brunet pour préciser le cadre de l'invitation à participer à 4 réunions
- **Rédaction et envoi d'une lettre aux élus** du Conseil communautaire
- **Rédaction systématique d'un compte-rendu au groupe**, afin que chacun puisse participer et suivre l'avancement des travaux – par Carole Bertrand et Valérie Poncin

Fréquence de travail :

Sujet proposé en octobre 2020, mais le travail a réellement démarré en février 2021 ; le groupe s'est progressivement constitué au fil des réunions et présentations en plénière du CD ; il s'est réuni (en visio ou en présentiel) avec une participation des membres suivant leur disponibilité, sur 8 dates comprises entre mars et septembre 2021.

Annexe 4 - Sources de DOCUMENTATION (liste non exhaustive)

Débat Sénat 2021CR METHANISATION

France stratégie - Nature_Progres_methanisation_sols_Fonty_mai 2021

En Bretagne article Le Monde - FNSEA 2021

Biomasse_agricole_quelles_ressources_pour_quel_potentiel_energetique_29-07-21

Questionnaire_FNE-contribution def 2021

QUE CHOISIR- les mirages du Biogaz -février 2021

Métha Ain et réchauffement climatique – revue sans transition

WWF rapport -méthanisation agricole conditions durabilité-04 2020

Groupe E'NERGYS Livre-Blanc-Gaz-Renouvelables-la route vers l'industrialisation-2020

VOL-V dossier-presse -centrale-biomethane-chateaulin-2018

ADEME 2010_expertiserentabiliteprojetsmethanisationrurale_synthese

REGION LIMOUSIN 2015 direction environnement guide-methanisation-limousin_2015

ADEME fiche-technique-epandage-2016 08

SOLAGRO -la méthanisation rurale outil transition énergétique et agroécologique 2014 09 08

INRA -AFA_caracteristiques_des_digestats_Sabine_Houot

CONSEIL REGIONAL du CENTRE La methanisation des déchets source d'énergie

GRDF principe-état des lieux et perspectives 10 10 2018

GREEN GAS GRIDS-une vision pour le biométhane en France en 2030

ADEME - actualisation scénario climat énergie_visions 2035-50_010305

ADEME - chaleur_issue_de_la_methanisation de réelles opportunités

Fiche_CSNM_Quest_ce_que_la_Methanisation

ISTEA université de Rennes –Impact du compostage et de la méthanisation sur les pathogènes

AGENCE de L'EAU Rhin Meuse - 2020_note methanisation

ADEME qualite_agronomique et sanitaire digestats_octobre_2011

L USINE NOUVELLE Energie_Le gaz- meilleur ennemi du climat-20200420

OUEST FRANCE -20200918_La centrale biogaz epinglee des le printemps-2020

EAU & RIVIERES de BRETAGNE avis__méthaniseur_Bourg_des_Comptes

GREFFE La methanisation agricole ne répond pas aux objectifs – 2020

LE CANARD méthanisation dans le Cantal-2020

REPORTERRE methanisation-la-fuite-en-avant-de-l-agro-industrie-2020

FNE-compte rendu Séminaire Sols et Digestats MAI 2019_VF

ARCHIVE OUVERTE- retour énergétique LOUVEL_Nicolas_sitelGA2015

GRDF 2015 Evaluation des impacts GES de l'injection du biométhane dans les réseaux

INERIS 2015 état des connaissances CH4 et N2O des méthaniseurs

ASSEMBLEE NATIONALE -CSNM et CNVM_compte rendu ComissionEnergie_20 juin

2019_n46 REPORTERRE methanisation-un-digestat-bien-indigeste-pour-les-sols-et-les-

eaux-2019 REPORTERRE La-methanisation-risque-d-accelerer-la-concentration-des-

fermes-2019 EAU et RIVIERES de BRETAGNE moratoire méthanisation 2020

Fiche_CSNM_Biogaz-Biomethane pas Bio / Fiche_CSNM_Cycle Carbone /

Fiche_CSNM_Effet Depressif N et S / Fiche_CSNM_Fuites_Methaniseur /

Fiche_CSNM_Gaz Irritants et Dangereux / Fiche_CSNM_GrottesEnDanger /

Fiche_CSNM_Lisiers_Exces_Azote / Fiche_CSNM_Mobilisation_ADEME_SAU ...

Le Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération s'interroge sur le développement rapide des installations de « méthanisation agricole » sur son territoire et s'en inquiète...

Une dizaine des 98 membres du Conseil de développement de GRAND BOURG AGGLOMÉRATION ont travaillé sur le sujet depuis mars 2021. Un avis a été formulé et validé lors de la plénière du Conseil de développement de GRAND BOURG AGGLOMÉRATION du 14 septembre 2021.

Nous espérons que ce travail pourra permettre des échanges et éclairer la décision politique au service de l'intérêt général.

Le Conseil de développement de GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

*Un **Conseil de développement** est une instance de démocratie participative, un lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques, une force de propositions, un maillon de la formation à la citoyenneté. Ses avis et contributions ont vocation à alimenter la réflexion des élus. Ses réflexions sont conduites en toute indépendance pour une réelle valeur ajoutée.*

Pour retrouver le Conseil de développement de Grand Bourg Agglomération :

<https://www.grandbourg.fr/591-le-conseil-local-de-developpement.htm>

Contact : Carole BERTRAND, Chargée de mission développement durable et démocratie de proximité -

carole.bertrand@grandbourg.fr

